



EQUITATION

SAISON 2025/2026

EMETTEUR : Ligue Paris Île-de-France du Sport U
 DESTINATAIRES : Associations Sportives IDF
 DATE : 26 janvier 2026
 OBJET : Circulaire régionale Equitation

1 CALENDRIER ÎLE-DE-FRANCE

EPREUVE	INFOS	LIEUX & HORAIRES	ENGAGEMENTS	PROGRAMME
15/02/2026 Dressage + CSO Coupe d'hiver	Limité à 20 participants 30€ par concours	Ecurie du Moulin de la Forge 78730 Longvilliers Accueil à 10h00	30 € par concours Au plus tard le 09/02/2026	<u>1^{ère} épreuve</u> : club 3 Grand Prix <u>2^{ème} épreuve</u> : amateur 3 Grand prix
29/03/2026 Dressage + CSO Coupe de printemps	Limité à 20 participants 30€ par concours	Ecurie du Moulin de la Forge 78730 Longvilliers Accueil à 10h00	30 € par concours Au plus tard le 23/03/2026	<u>1^{ère} épreuve</u> : club 3 Grand Prix <u>2^{ème} épreuve</u> : amateur 3 Grand prix

INSCRIPTION EN LIGNE en 2 étapes :

1. Sur [MysportU](#) (pour l'inscription administrative)
 - a. Concours du 15/02 : <https://licencie.mysportu.com/manifestations/show/1052>
 - b. Concours du 29/03 : <https://licencie.mysportu.com/manifestations/show/1053>
2. Sur HelloAsso (pour le paiement)
 - a. Concours du 15/02 :
<https://www.helloasso.com/associations/lifsu/evenements/paiement-inscription-dressage-du-15-02-26>
 - b. Concours du 29/03 :
<https://www.helloasso.com/associations/lifsu/evenements/paiement-inscription-concours-equestre-u-du-29-03-2026>

ATTENTION : l'ordre de convocation et de passage des groupes pour la saison 2025/2026 :

- CSO : 1^{ère} épreuve (galop 4 et 5) puis 2^{ème} épreuve (galop 6 et 7)
- DRESSAGE : 2^{ème} épreuve (galop 6 et 7) puis 1^{ère} épreuve (galop 4 et 5)

Cet ordre de passage est susceptible d'être modifié par l'organisation.

2 ADRESSE

Merci de ne pas contacter les centres équestres directement mais de passer par la LIFSU par mail : paris@sport-u.com et aboix@sport-u.com

Écurie du Moulin de la Forge

route de la bâte 78730 Longvilliers

➔ Un service de co-voiturage entre cavaliers pourra être mis en place sur demande.

*En venant de Paris,
Autoroute A10, sortie Dourdan*

3 REGLEMENT

Calendriers, résultats sur notre [SITE](#)

Une licence FFE compétition valide (2025/2026) est nécessaire pour participer. En cas d'absence de cette dernière le cavalier sera disqualifié sans possibilité de remboursement.

Il est rappelé que les cavaliers doivent avoir **un comportement exemplaire** en respectant en particulier les chevaux (soins, entretien...), le matériel mis à disposition, l'ensemble des acteurs de la compétition et le règlement intérieur de chaque centre. La représentante de la ligue Paris Ile de France du Sport Universitaire en charge de l'activité est la garante du règlement et de l'application de celui-ci.

La tenue réglementaire de concours (pantalon blanc, veste et gants), même si elle n'est pas exigée partout, est fortement recommandée. Seuls les vêtements sobres et sans capuche (pantalon noir ou écrù, veste de ville) ou aux couleurs des écoles et universités représentées seront acceptés en remplacement.

Pour la finale de dressage les gants sont obligatoires.

IL EST INTERDIT D'APPORTER SON PROPRE MATÉRIEL. Le seul matériel personnel autorisé est le tapis et EXCLUSIVEMENT en CSO les étriers et étrivières, qui devront rester les mêmes pour tous les cavaliers du même cheval. En CSO merci d'apporter vos protections, sous réserve de validation des centres équestres.

LES ENTRAINEURS PERSONNELS NE PEUVENT PAS COACHER LEURS ETUDIANTS LORS DE LA COMPETITION Y COMPRIS A LA DETENTE. Seuls les autres cavaliers participants peuvent prodiguer des conseils y compris lorsqu'ils ne sont pas de la même école.

En CSO, seuls les moniteurs du centre équestre d'accueil sont habilités à coacher.

4 ENGAGEMENTS

Les engagements doivent se faire directement en ligne au moyen des liens sur la page [EQUITATION](#) de notre site Internet.

A nous retourner **impérativement avant la date indiquée** sur le calendrier de la présente circulaire, aucune dérogation ne sera acceptée sous aucun prétexte.

ATTENTION : le nombre de places étant limité dans certaines épreuves, voici les modalités d'inscription :

Le formulaire vous permettra d'inscrire un nombre limité de cavaliers ainsi que certains cavaliers en liste d'attente. Les engagements se font par ordre chronologique d'inscription sur le formulaire.

Pour les CSO, les cavaliers ayant participé à une épreuve de dressage seront prioritaires.

La liste des inscrits définitifs sera publiée sur la page « équitation » du site de la LIFSU

Le droit d'engagement (30 € par cavalier pour le CSO ; 30€ par cavalier pour le dressage) devra être réglé avant le lundi soir précédent le concours **par paiement en ligne avec HelloAsso.
A défaut de règlement, la participation sera impossible.**

Les désistements pourront être pris en compte jusqu'au mercredi soir précédent la compétition (le droit d'engagement restera acquis par la LIFSU).

La détermination des niveaux (1ère ou 2ème épreuve) est effectuée en fonction du niveau fédéral (Galop FFE). L'épreuve 1 est ouverte à partir du galop 4 jusqu'au galop 5 et l'épreuve 2 est réservée au galop 6 et au galop 7. Les responsables de l'organisation se réservent le droit de déclasser un concurrent qui n'a pas le niveau requis.

Tout cavalier qui obtiendrait une moyenne en dressage inférieure à 60% verra son cas étudié par une commission, composée du directeur régional, du juge de la compétition et d'un moniteur. La commission décidera discrétionnairement de déclasser le cavalier sur l'épreuve inférieure ou de le garder dans l'épreuve dans laquelle il a concouru.

En CSO, le juge qui observerait un niveau inadéquat au regard des attendus pour l'épreuve Galop 6 et 7 sollicitera une réunion de la commission qui prendra également une décision.

5 REGLEMENT TECHNIQUE CSO & DRESSAGE

Un tirage au sort a lieu avant chaque épreuve, qui pourra être adapté au gabarit du cavalier pour le bien être des équidés. Chaque cavalier tire un papier qui lui indique son numéro de passage dans l'épreuve et lui permet de connaître le nom du cheval qu'il montera. Chaque cheval peut être monté au maximum par 3 cavaliers.

Seuls les Galops 7 sont autorisés à porter des éperons sous réserve de l'accord du centre équestre. L'équipement du cheval est déterminé par le centre équestre et par le règlement FFE de la discipline concernée.

5.1 C.S.O.

L'ordre de passage : **1ère épreuve (galop 4 à 5) puis 2ème épreuve (galop 6 à 7)**

1ère EPREUVE	2ème EPREUVE
GALOP 4 à 5 Côte évolutive en cours d'année, de 0,60 cm à 85 cm. Le centre équestre se réserve le droit d'adapter la hauteur au niveau global des candidats.	GALOP 6 à 7 Côte évolutive en cours d'année, de 0,95 cm à 1m10 environ. Le centre équestre se réserve le droit d'adapter la hauteur au niveau global des candidats.

5.2 DRESSAGE

L'ordre de passage : **2ème épreuve (galop 6 à 7) puis 1ère épreuve (galop 4 à 5)**

Les textes des reprises sont les textes règlementaires de la Fédération Française d'Équitation en téléchargement ci-après.

Le niveau de reprise (voir tableau ci-dessous) pourra être modifié au regard du club d'accueil et de la cavalerie.

1 ^{ère} épreuve	2 ^{ème} épreuve
GALOP 4 à 5	GALOP 6 à 7
Reprise <u>Club 3 Grand Prix</u>	Reprise <u>Amateur 3 Grand Prix</u>

6 CLASSEMENT EN CSO & DRESSAGE

- Un classement sera établi à l'issue de chaque coupe. (coupe d'hiver, coupe de printemps)
- Un classement général (coupe île de France) sera également établi aux points.

Le calcul des points pour le titre de la coupe d'île de France universitaire est le suivant :

1 classé pour 2 partants

Barème appliqué

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}	13 ^{ème}
20	15	12	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

Tout cavalier ayant participé, même sans classement, aura 1 point.

Exemple pour un concours avec 20 partants

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème} et +
20	15	12	10	9	8	7	6	5	4	3	1

Exemple pour un concours avec 12 partants

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
20	15	12	10	9	8	1	1	1	1	1	1

Un concurrent changeant de niveau entre deux coupes pourra changer d'épreuve mais ne conservera pas les points acquis.

Le titre de vainqueur de la coupe d'ILE DE FRANCE sera décerné à l'issue du concours du 12 Avril 2026.

7 COMMISSION DE DISCIPLINE

En cas de non-respect du règlement mis en place par la CMR, la commission de discipline sera saisie.
Elle est composée : de l'étudiante référente en équitation + 1 étudiant tiré au sort + Le directeur de la LIFSU en charge de l'activité.

Sanctions :

- Avertissement
- Disqualification de la compétition en cours
- Suspension de la licence FFSU

Le Directeur Régional du Sport U
Arnaud Boix